



HAL
open science

LE CONDITIONNEL EN FRANÇAIS: Statut, typologie des emplois et signifié en langue

Lotfi Abouda

► **To cite this version:**

Lotfi Abouda. LE CONDITIONNEL EN FRANÇAIS: Statut, typologie des emplois et signifié en langue. Cahiers de Lexicologie, 2017, 2017-2 (111), pp.11-28. halshs-03021024

HAL Id: halshs-03021024

<https://shs.hal.science/halshs-03021024>

Submitted on 24 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

LE CONDITIONNEL EN FRANÇAIS : Statut, typologie des emplois et signifié en langue

Lotfi Abouda

Lotfi.abouda@univ-orleans.fr

LLL-UMR 7270, Université d'Orléans

Article paru dans *Cahiers de lexicologie*, n° 111, 2017 - 2, *La sémantique en France : un état des lieux (II)*, p. 11-28.

Eu égard à la complexité des questions que son étude soulève, on peut penser que le conditionnel en français, comparé à d'autres formes verbales, reste relativement peu étudié. Cela a certainement été le cas jusqu'aux années 1990, durant lesquelles nous avons assisté à une véritable session de rattrapage (entre autres, Haillet 1995 & 1998, Abouda 1997, Gosselin 1999...), couronnée par l'apparition en 2001 d'un ouvrage édité par Dendale & Tasmowski, qui, réunissant une vingtaine d'auteurs, avait pour ambition d'offrir un panorama représentatif et actualisé des recherches portant sur le sujet. Depuis, beaucoup d'autres études ont vu le jour (essentiellement des articles ou chapitres d'ouvrages, mais aussi une monographie (Haillet 2002), et de nombreuses thèses de doctorat).

Ce foisonnement, qui comportait son lot de redites, sans totalement faire disparaître les points de désaccords, a permis des avancées descriptives et explicatives, et contribué à structurer le débat autour de trois problématiques essentielles, que la présente contribution cherchera à détailler, en présentant un état des lieux des recherches sur le conditionnel qui se voudrait actuel sans ignorer les contributeurs les plus marquants dans ce débat multiséculaire.

La première question concerne le statut grammatical lui-même du conditionnel : s'agit-il d'une forme de l'indicatif ou d'un mode à part ? Si la quasi-totalité des linguistes, suivis désormais par les grammaires de référence et les institutions scolaires, considèrent aujourd'hui le conditionnel comme une forme de l'indicatif, un retour sur cette question n'est pas inutile s'il permet de restituer les failles méthodologiques passées, et dessiner les perspectives que son intégration au sein de l'indicatif devrait désormais permettre (Abouda, 2016). L'inscription de cette forme verbale dans son paradigme naturel, duquel elle tire une partie de ses propriétés différentielles, joue en effet un rôle essentiel dans la description de ses emplois et de leur articulation mutuelle et avec le signifié en langue.

Classique dans le champ de la temporalité, la deuxième question qui sera abordée ici concerne les différents emplois (ou valeurs particulières) que peut

prendre contextuellement le conditionnel. Cette forme verbale, à l'instar de la plupart des formes temporelles, est susceptible d'exprimer une multitude d'emplois qu'il est question non seulement d'identifier, mais aussi de décrire à l'aide de critères linguistiques, et de regrouper au sein d'un nombre réduit de classes d'emplois partageant des propriétés linguistiques communes.

Or, la taxinomie des emplois aboutit à la question, tout aussi classique, qui sera abordée à la fin de cette présentation, de leurs rapports mutuels, et du signifié en langue supposé les subsumer. La recherche de ce signifié en langue, qui constitue la quête de tous les modèles théoriques dans le champ de la temporalité et le terrain privilégié de leur affrontement, représente désormais le défi actuel majeur.

1. Temps ou mode ?

Le terme *conditionnel*, dont on trouve les premières traces dans les grammaires du XVI^e siècle, s'est imposé face à une multitude d'étiquettes concurrentes (optatif, suppositif, forme en *-rais*, forme en *-rait*, toncal futur...). Consacré par la nomenclature scolaire de 1910, qui l'érigea par la même en mode à part entière¹, il figurera encore, malgré l'opposition de plusieurs générations de grammairiens et linguistes, dans la liste des modes verbaux (en plus de l'indicatif, du subjonctif et de l'impératif) dans la circulaire du 25 juillet 1975. Ce n'est que dans la Terminologie grammaticale de 1997 (rééditée en 1998) qu'il apparaîtra dans la liste des temps de l'indicatif, sans autres commentaires. Discutée et tardive, l'admission officielle du conditionnel au sein de l'indicatif s'est ainsi opérée sans fanfare, à l'image du *Bon Usage* qui, édition après édition, envisageait de plus en plus sérieusement l'idée, jusqu'à la 11^e édition (1980) qui se contenta d'avouer son peu de conviction² à traiter le conditionnel comme un mode, avant d'admettre dans la 13^e édition :

Le conditionnel a longtemps été considéré comme un mode [...]. Les linguistes s'accordent aujourd'hui pour le ranger dans les temps de l'indicatif (1993 : § 859).

Etonnante sobriété, qui fait ostensiblement abstraction de l'opposition précoce de nombreux linguistes au traitement du conditionnel comme un mode : Damourette & Pichon (1911-1940), G. Guillaume (1929), R.-L. Wagner (1939)...), pour ne citer ici que quelques-uns des plus illustres parmi les anciens. A l'appui du traitement du

¹ Ainsi que le rappelle Wilmet (2001), l'adoption du terme *conditionnel* n'est pas neutre : elle aboutira souvent, y compris pour les emplois les plus récalcitrants, à une quête éperdue d'une supposée condition sous-jacente, et donc à affirmer la nature modale de la forme.

² « C'est par tradition que l'on considère ici le conditionnel comme un mode. » (1980, § 1798, NB). Cela n'empêchera pas Grevisse de reproduire en 1980 la même phrase que dans la 1^{ère} édition (1936 : § 599, p. 336) : « On distingue en français quatre modes proprement dits : l'*indicatif*, le *conditionnel*, l'*impératif* et le *subjonctif* ».

conditionnel comme un temps de l'indicatif on dénombre essentiellement trois types d'arguments : diachroniques, morphologiques et syntaxiques.

1.1. Arguments diachroniques

L'argumentation diachronique a concerné d'une part la genèse du conditionnel, et, de l'autre, les configurations syntaxiques dans lesquelles il est d'abord apparu.

Concernant le premier point, si, à quelques exceptions près, les historiens de la langue s'accordent sur l'origine étymologique du conditionnel³, ils divergent sur la manière d'interpréter la genèse de cette forme et sur le rôle qu'il conviendrait de lui attribuer dans l'identification du statut catégoriel du conditionnel. Pour certains, le conditionnel serait un temps de l'indicatif, au même titre que le futur, puisque les deux formes sont issues selon un mécanisme morphologique similaire. Sauf que la similitude des mécanismes de génération peut ne pas suffire à garantir l'appartenance du conditionnel à l'indicatif, ne serait-ce que parce qu'on peut, à l'instar d'Yvon (1951), regrouper futur et conditionnel au sein d'un mode qu'on baptise *suppositif*...

Pour d'autres, la question ne pouvait être tranchée diachroniquement qu'au niveau des emplois. S'ensuivit un débat opposant deux groupes de grammairiens, cherchant chacun à identifier les attestations historiques les plus anciennes qui viendraient appuyer ses vues. Ainsi, pour les uns, le conditionnel serait un temps parce qu'il serait d'abord apparu dans les propositions subordonnées dans la dépendance d'un verbe employé au passé. Il servirait à l'origine uniquement à engager l'avenir par rapport à un moment du passé choisi comme repère et serait initialement dépourvue de toute valeur modale. Ce n'est qu'à un stade plus avancé qu'à cette valeur temporelle primitive se serait surajoutée une valeur modale, d'abord hypothétique. Pour d'autres, au contraire, le conditionnel doit être considéré comme un mode parce qu'il serait d'abord apparu dans les principales des phrases hypothétiques avec une nuance modale, nette, de nécessité dans le passé. Pour eux, l'emploi temporel ne serait apparu que plus tard, lorsque la nuance modale, s'affaiblissant progressivement, aurait cédé la place à un résidu simplement temporel, rendant ainsi possible l'apparition du conditionnel dans les subordonnées dépendantes d'un verbe principal au passé.

Discutant en détail les arguments de chacune des deux approches, Wagner finira par les renvoyer dos à dos, en refusant les termes du débat, voire la pertinence elle-même de l'apport diachronique :

³ Le conditionnel est issu en roman de la périphrase du latin populaire composée de l'infinitif d'un verbe et de l'auxiliaire *avoir* à l'imparfait (*legere habebam* = 'j'avais à lire').

Mais qu'on pose le type *Se + impft indicatif...* forme en *-rais* comme contemporain des origines de la langue, c'est-à-dire comme aussi ancien que l'emploi de la forme en *-rais* en complétive dépendant d'un verbe principal au passé, et le problème change dans sa donnée même. On n'a plus, en effet, à considérer la forme en *-rais* (forme de création romane) comme le sujet d'une des plus étonnantes évolutions (de temps en mode ou inversement) qui soit ; elle s'impose à nous, au contraire, sous les traits d'une forme qui contenait en elle, de par sa nature même, la possibilité de deux emplois parallèles. (1939 : 42)

Si le champ de la grammaticalisation – où l'on identifie la recatégorisation comme l'un des mécanismes majeurs du changement grammatical – ne donnera pas raison à Wagner, il nous semble nécessaire, à l'heure même où la numérisation de manuscrits anciens remet au goût du jour la question de la datation des emplois du conditionnel⁴, de nuancer comme lui l'importance de l'argumentation diachronique dans l'identification du statut grammatical d'une forme.

1.2. Arguments morphologiques

Obnubilé par la morphophonologie de la défektivité et de la supplétion, le champ de la morphologie post-structurale francophone, n'a pas contribué au débat pourtant central sur le statut grammatical du conditionnel⁵. L'argumentation morphologique avancée à l'appui de la nature temporelle de cette forme verbale est en revanche omniprésente dans les grammaires et dans les études de sémantique temporelle. On y défend une approche par ajout, qui consiste à voir dans la marque du conditionnel la combinaison des morphèmes d'imparfait et de futur.

Au-delà de l'épineuse question du découpage morphologique des formes du futur/conditionnel, qui divise les tenants de l'hypothèse compositionnelle et aboutira à des conceptions irréconciliables du système verbal français⁶, l'argumentation compositionnelle, aussi répandue soit-elle, n'est pas irréprochable. Non seulement, contrairement à ce qui est souvent affirmé⁷, elle n'est pas déterminante (elle ne garantit pas, ainsi que nous l'avons vu ci-dessus avec Yvon (1951), l'appartenance du conditionnel à l'indicatif), mais en plus elle semble poser deux types de

⁴ Entre autres, Dendale (2014), Patard, Grabar & De Mulder (2015)...

⁵ Cette situation, qui pénalise tout autant le champ de la morphologie flexionnelle que celui de la sémantique de la temporalité, est d'autant plus regrettable qu'il existe de nombreuses études portant sur le système flexionnel du verbe français, mais, l'agencement des paradigmes y étant essentiellement dicté par les variations de forme qui affectent le radical verbal, elles ne cherchent ni à s'appuyer sur des hypothèses grammaticales existantes, ni à contribuer à en formuler de nouvelles. Voir Abouda (2016).

⁶ L'enjeu est de déterminer le statut du /R/ : si tout le monde s'accorde à voir en lui une marque commune au futur et au conditionnel, la question divise de savoir s'il s'agit du même /r/ que l'infinitif. Voir Abouda (2016) pour quelques arguments en faveur de l'hypothèse d'un morphème /R/ commun au futur et au conditionnel et distinct de celui de l'infinitif.

⁷ Ainsi Touratier (1996 : 38) « ne voit pas comment la combinaison de ces deux temps de l'indicatif pourrait ne pas appartenir aussi au mode indicatif. »

problèmes. D'abord, le simple fait de voir dans le conditionnel la combinaison de deux morphèmes temporels l'exclut paradoxalement du paradigme disjonctif de l'indicatif, dans lequel sont censées s'opposer directement⁸ les différentes formes temporelles appartenant à ce mode. Ensuite, considérer la marque du conditionnel comme un morphème tout en y voyant la combinaison de deux autres morphèmes, en plus d'interroger la notion elle-même de morphème (ne serait-il plus la plus petite unité linguistique porteuse de sens ?), reviendrait à attribuer à cette forme deux structures internes concurrentes. La plupart des traitements⁹ se satisfont de la contradiction, en mettant en avant l'hypothèse de la compositionnalité quand il est question du statut catégoriel du conditionnel mais sans la réinvestir au niveau notionnel. Pourtant, il nous semble que l'hypothèse de la compositionnalité du conditionnel n'est tenable que si elle est réellement prise au sérieux et que toutes ses conséquences soient tirées sur les plans morphologique et sémantique¹⁰.

1.3. Arguments syntaxiques

Même si elle n'est pas totalement inédite, l'idée de rechercher des liens entre structures syntaxiques et mode verbal n'a jamais, à notre connaissance, constitué une véritable piste globale et systématique. Présente dans l'étude de l'impératif dont l'absence de sujet phonologique a souvent été considérée comme un marquage syntaxique, de celle de l'infinitif, notamment dans le paradigme génératif qui oppose les phrases infinitives aux phrases « tensées », la piste syntaxique a surtout été explorée à propos du subjonctif. Mais, loin de pousser à l'examen des paramètres syntaxiques qui régissent l'apparition des autres modes, les contraintes formelles à l'œuvre dans l'apparition du subjonctif ont très largement été vues comme un handicap : depuis le XVIII^e siècle, la question, posée par de nombreux auteurs que nous ne pouvons pas tous ici rappeler, était de savoir si le subjonctif, dont l'apparition était jugé mécanique, pouvait encore être considéré comme un « vrai mode »¹¹. Or il suffirait d'opter pour une approche globale (examen de tous les modes) et descriptive (et en tout cas sans présupposé sur les rapports mode-modalité et forme-sens) pour se rendre compte que le lien entre structures syntaxiques et mode verbal, loin de constituer une particularité du subjonctif, est une propriété générale de tous les modes verbaux : il n'y a pas que le subjonctif qui soit

⁸ A moins d'élaborer une hypothèse supplémentaire, comme la bipartition des formes de l'indicatif... Voir par exemple Damourette & Pichon et leur subdivision des temps noncaux et toncaux.

⁹ Avec des exceptions notables, en particulier Damourette & Pichon.

¹⁰ « D'un autre côté, ainsi que le note Dendale (2001 : 12), vouloir [...] « annexer » [le conditionnel] aux tiroirs de l'indicatif n'est pas non plus sans conséquences pour la conceptualisation du système entier des temps verbaux. » Pour une proposition, voir Abouda (2016).

¹¹ « Le subjonctif, écrit par exemple Lyons (1970 : 239), est rare en dehors des propositions subordonnées, dans lesquelles son occurrence est en grande partie déterminée par le type de phrase dont la proposition subordonnée est un constituant, par le choix d'un verbe principal particulier, par la négation et par d'autres facteurs. [...] La question qui se pose alors est de savoir s'il est correct de décrire le subjonctif français comme un mode.

obligatoire dans un certain nombre de structures syntaxiques ; les quatre autres modes, y compris l'indicatif, possèdent également des structures syntaxiques exclusives. L'hypothèse de la visibilité syntaxique des modes, qui prend particulièrement son sens comparée à l'invisibilité des temps en syntaxe, nous a ainsi permis (Abouda 1997) de réexaminer la question du statut grammatical du conditionnel sur la base de critères syntaxiques. Or les données nous semblent particulièrement parlantes : non seulement le conditionnel ne possède aucune structure *syntactique* exclusive, mais en plus il est systématiquement remplaçable par au moins une autre forme de l'indicatif. En bref, le conditionnel n'apparaît que dans les structures qui admettent l'indicatif, et ne peut donc pas être considéré comme un mode distinct.

2. Les emplois du conditionnel et leur classement

2.1. Relevé des emplois

2.1.1. Le conditionnel en emploi temporel

Avec cet emploi, on assiste à « la représentation du procès comme ultérieur à un repère passé, à un moment antérieur au « maintenant » du locuteur » (Haillet, 2002 : 19). Le repère passé apparaît généralement dans une principale (dont le verbe est conjugué à un temps du passé) régissant une subordonnée au conditionnel, très souvent à la forme simple (dit *conditionnel présent*), plus rarement¹² à la forme complexe (dit *conditionnel passé*) :

(1) Elle avait dix-huit ans, j'en avais onze. Et on me disait que je *finirais* comme elle.

(2) Je me disais que j'*aurais fini* ce travail avant la fin de la semaine.

Le conditionnel temporel peut également se rencontrer dans une phrase syntaxiquement indépendante, mais le contexte permet de restituer le repère passé à partir duquel le procès est envisagé (cas typique du discours indirect libre) :

(3) Elle souhaitait un fils ; il *serait* fort et brun, elle *appellerait* Georges.

Ce futur envisagé depuis un point du passé reste, propriété souvent soulignée dans les différents travaux, indéterminé par rapport au présent du locuteur, qu'il peut précéder, suivre ou lui être concomitant¹³.

¹² Abouda (1997a) et Haillet (2002) pointent la rareté des exemples attestés au conditionnel composé en emploi temporel.

¹³ C'est, selon Wilmet (2001 : 33), cette indétermination chronologique du procès au conditionnel par rapport à t₀, qui a privilégié la prolifération de modalités et « la tentation consécutive d'ériger le COND en mode... »

2.1.2. L'emploi hypothétique

Dans cet emploi, le procès au conditionnel est représenté « comme imaginé en corrélation avec un cadre hypothétique » (Haillet, 2002 : 12), qui donne ce procès comme « non intégré à la réalité du locuteur » (ibid.). En plus du contexte syntaxique privilégié de phrases hypothétiques en *si p, q*, ce type d'emploi se rencontre dans de nombreux autres contextes (voir Abouda 1997a : 432 sq. pour un relevé sur corpus) :

(4) Si notre concurrent se retirait, tout le monde *comprendrait* qu'il préfère l'abandon à la défaite.

(5) Si les musulmans nous avaient donné leurs filles en mariage, le Maghreb *serait devenu* un autre Brésil.

2.1.3. L'emploi « journalistique »

Ce type d'emploi peut être illustré ici par les énoncés suivants :

(6) Selon ces témoignages, le nombre des victimes se *situera* entre cinq mille et sept mille personnes [...].

(7) Ils sont soupçonnés de complicité dans l'attentat. Ils *auraient tenté* de tuer l'officier le 15 décembre dernier.

Confondant la valeur d'une forme avec son contexte d'apparition, l'étiquette grammaticale *journalistique* a souvent été critiquée par les linguistes, qui lui ont préféré différentes appellations alternatives (*conditionnel de la rumeur, de l'information incertaine, de l'information empruntée, de l'altérité énonciative, de non-prise en charge, de citation...*). Ces divergences terminologiques reflètent des désaccords de hiérarchisation entre les différentes propriétés typiques que la plupart des travaux s'accordent à attribuer à ce type d'emploi, et que Gosselin (2005 : 175) synthétise ainsi :

- a) on le rencontre dans des discours assertifs visant à transmettre de l'information ;
- b) l'information assertée est empruntée à une source différente du locuteur ;
- c) elle n'est pas prise en charge par le locuteur ;
- d) elle est présentée comme incertaine ;
- e) le caractère incertain de l'information est tenu pour provisoire (on en attend une confirmation).

Pour Haillet, ces emplois sont paraphrasables par un présent (pour le conditionnel simple) ou un passé composé (pour le conditionnel composé) auxquels il convient d'adjoindre un marqueur de non-prise en charge de type « paraît-il » ou « dit-on ».

2.1.4. *L'emploi atténuatif*

Conditionnel de politesse, selon l'expression de nombreux grammairiens, cet emploi permet au locuteur d'affirmer avec « moins de brutalité » une proposition qu'il prend en charge. Il se rencontre souvent à la première personne du singulier des verbes volitifs ou déclaratifs (notamment *dire*) :

(8) *J'aimerais* que l'on honore un peu plus les enseignants plutôt que toujours les morigéner.

(9) Il y a aussi un parti pris esthétique : je *voudrais* pouvoir exercer ma profession hors du temps, de la mode, des courants.

(10) L'Express : - Seriez-vous, finalement, optimiste ?

Léotard : - Je *dirais* plutôt *confiant*, car je n'aime pas le mot *optimisme*.

Les linguistes, qui s'accordent généralement à refuser à l'emploi atténuatif le statut de classe d'emploi autonome, divergent concernant la classe appropriée d'emploi à laquelle il convient de le rattacher. Ainsi, dans le cadre d'une approche polyphonique assez comparable, Abouda (2001) et Haillet (2002) le rattachent à l'emploi « journalistique », tandis que Korzen & Nolke (2001) proposent de le rattacher à la classe des emplois hypothétiques (hypothèse qui concerne en l'occurrence l'énonciation ou le dire).

2.1.5. *Autres emplois*

Plus marginaux et donc moins systématiquement relevés, de nombreux autres emplois sont répertoriés dans les grammaires, dont nous ne ferons ici, faute de place, qu'illustrer certains :

(11) *Emploi polémique*

Le ministre de l'intérieur feint de comprendre que *j'aurais attaqué* le comportement de la police comme institution et mis en cause d'une manière générale les policiers eux-mêmes.

(12) *Emploi ludique*

Si tu veux, on va jouer au mari et à la femme. Alors, comme ça *s'rait* l'samedi, je *rentrerais* saoul.

(13) *Conditionnel de l'illusion*

On se *serait cru* au fond de la Chine.

(14) *Conditionnel de l'interrogation rhétorique*

Quelle étrange idée ! je n'ai pas envie de me remarier. Jacques non plus. Alors pourquoi *divorcerions-nous* ?

Lorsqu'ils sont identifiés sur plan strictement descriptif, la plupart de ces emplois sont rattachés à l'un ou l'autre des emplois canoniques présentés ci-dessus¹⁴.

2.2. Typologies des emplois du conditionnel

Le travail descriptif qui consiste à relever scrupuleusement les emplois, « au ras de leur effet », s'il est nécessaire, ne peut constituer chez le linguiste qu'une simple étape dans un processus complexe visant à identifier la valeur en langue d'un marqueur donné. Ainsi que l'écrit Dendale (2001 : 12-13),

[e]ntre la petite dizaine d'effets de sens auxquels se prête le conditionnel et son sens unique en langue il y a un nombre limité d'emplois qu'on pourrait qualifier de *canoniques*. Il s'agit en fait de *classes d'emplois* qui constituent une première abstraction à partir des nombreux effets de sens que le conditionnel peut générer.

Dans ce processus, le regroupement typologique entre différents emplois est une question aussi bien pratique que théorique : s'il est évident que les différentes occurrences d'un même emploi doivent avoir des traits communs, la pertinence elle-même de ces traits doit être constamment interrogée, non seulement par rapport aux emplois et leurs occurrences, mais aussi par rapport à la valeur en langue de la forme en question. On comprend mieux ainsi que le débat soit ici particulièrement animé.

Les emplois du conditionnel ont connu différents regroupements typologiques, dont le plus ancien, et sans doute le plus répandu, oppose l'emploi temporel à la grande famille des emplois dits modaux. Cette bipartition a abouti, nous l'avons vu, au questionnement concernant le statut grammatical lui-même du conditionnel. En cause la richesse sémantique de ses emplois et leur ambivalence vis-à-vis du dogme de la dichotomie exclusive Temps/Mode, selon laquelle « ce qui est temporel ne saurait être modal, et réciproquement » (Gosselin, 2010 : 73). Mais, vestige d'un débat ancien, cette bipartition traditionnelle sera abandonnée par les linguistes, qui lui préféreront différentes répartitions alternatives. Le cadre ne permettant pas de toutes les exposer, nous faisons le choix de présenter ici brièvement deux exemples de classification, illustrant chacun un type de démarche, i.e. la bipartition onomasiologique de R. Martin (1983) et la tripartition sémasiologique de P. Haillet (2002).

¹⁴ Par exemple, Abouda (2001) rapproche l'emploi polémique de l'emploi journalistique, et Haillet (2002) rapproche le conditionnel de l'interrogation rhétorique du conditionnel d'altérité énonciative...

La subdivision bipartite proposée par R. Martin (1983) est fondée sur les deux notions qu'il a forgées d'*univers de croyance* et de *mondes possibles*. « On appellera "*univers de croyance*" ou "*univers*", écrit-il (1983 : 36-37), *l'ensemble indéfini des propositions que le locuteur, au moment où il s'exprime, tient pour vraies ou qu'il veut accréditer comme telles.* » Quant à la notion de *mondes possibles*, elle est définie (op. cit. : 32) comme « l'ensemble des mondes alternatifs du monde *m0* de ce qui est, ces mondes ne différant de *m0* que par une proposition ou un ensemble de propositions qui s'y trouvent non vérifiées. »

A l'aide de ces notions, il distingue pour le conditionnel, qu'il considère comme un temps systématiquement corrélatif, deux grandes classes d'emplois : (i) le conditionnel des mondes possibles (noté *cond.m*) qui se rencontre dans la corrélation avec *si* hypothétique, explicite ou non, ou dans des structures équivalentes, et (ii) le conditionnel de changement d'univers (noté *cond.U*) qui correspond aux cas où le locuteur ne prend pas (ou pas entièrement) en charge ce qu'il dit. C'est dans cette dernière classe que se trouvent rangés tous les emplois non-hypothétiques du conditionnel, et notamment le conditionnel temporel (lié à l'emploi de la conjonction *que* ou au *si* interrogatif « éventuellement effacé[e]s » dans le DIL) et le conditionnel de l'information incertaine dans lequel le passage de U à U' (un autre univers de croyance) « s'opère soit par une mention explicite (*Selon l'AFP ..., pour l'Agence Reuter...*), soit par le simple fait qu'on se trouve en contexte journalistique » (op.cit. : 137).

Au-delà des difficultés classiques, liées à toute classification, *a fortiori* lorsque celle-ci est onomasiologique¹⁵, les propositions de Martin semblent poser deux types de problèmes théoriques. D'abord, les deux notions de *mondes possibles* et d'*univers de croyance*, même si elles ont été appliquées à d'autres phénomènes linguistiques, nous paraissent, sinon *ad hoc*, du moins un peu trop spécifiques à certains phénomènes, sans liens systémiques, là où les formes verbales font système. Ensuite, l'exercice qui consiste à chercher une condition sous le conditionnel, en plus de reprendre avec des termes nouveaux l'essentiel d'une argumentation grammaticale classique, peut paraître artificiel, incontrôlable, et dénué de tout pouvoir descriptif. Or la restitution de la supposée condition sous-jacente joue un rôle central dans le modèle de Martin. C'est par ce biais que le *cond.m* héritera de l'emploi atténuatif comme dans *Je voudrais parler à M. le directeur* (via la restitution d'une hypothétique sous-jacente de type *s'il m'était permis...*), du conditionnel de l'illusion comme dans *On dirait mon grand-père (si on ne savait pas)*, du conditionnel de demande ou de mise en garde comme dans *Tu pourrais être poli (si tu le voulais)...*

¹⁵ Outre les emplois intermédiaires, qui pourraient indifféremment appartenir à l'une ou l'autre des deux classes, certains emplois n'entrent naturellement dans aucune d'entre elles, malgré leur « grande banalité », ainsi que le reconnaît Martin lui-même (1983 : 147).

Frappé par la fréquence de l'emploi du conditionnel dans le discours journalistique, Haillet propose d'en faire une classe d'emplois distincte, au même titre que le conditionnel temporel et le conditionnel hypothétique. Basant son étude sur un corpus conséquent, il s'emploie à repérer les caractéristiques linguistiques des occurrences observées, et parvient à proposer une division tripartite des emplois,

fondée sur l'application, à l'ensemble des exemples du corpus témoin, de procédures formelles visant à décrire – en termes de substitutions possibles – l'interprétation de chaque occurrence attestée du conditionnel, et à esquisser une typologie des circonstances (contexte et/ou situation) qui favorisent l'attribution, à chaque emploi du conditionnel, d'un sens donné. (1995 : 239).

Rigoureuse sur le plan théorique (il s'agit de classer les contextes d'apparition d'un marqueur identique dont seule l'interaction avec le contexte permet à l'une de ses trois valeurs d'émerger), la tripartition proposée par Haillet est fondée sur des tests formels clairement explicités, qui prennent la forme de paraphrases qu'autorisent ou excluent les occurrences du conditionnel :

- le conditionnel temporel est paraphrasable par *allait* + infinitif ;
- le conditionnel de l'altérité énonciative est paraphrasable par un présent ou un passé composé, auquel on adjoint un marqueur de distance de type *paraît-il* ;
- présence (ou possibilité de reconstruction) d'un cadre hypothétique en *si* ou *même si* pour le conditionnel d'hypothèse.

La division tripartite défendue par Haillet, et admise depuis chez la plupart des auteurs, constitue sans conteste une avancée descriptive qui permet d'aborder sur des bases solides la question de l'invariant en langue.

3. Vers l'identification d'un signifié en langue

Une fois admise la tripartition des emplois du conditionnel – et le rattachement qu'elle implique de chaque emploi à l'une des trois classes établies – s'ouvre la perspective de l'identification de son invariant sémantique. Il s'agit d'une question particulièrement délicate en ce qu'elle doit satisfaire à des exigences *a priori* contradictoires : donner au conditionnel une signification suffisamment abstraite qui subsume tous les emplois identifiés, tout en évitant de le « vider presque intégralement de [sa] signification » (Gosselin, 2010 : 114) pour pouvoir calculer ses effets de sens en contexte et lui laisser une valeur oppositive qui le distingue des autres marqueurs aspectuo-temporels. Cette dernière exigence cristallise l'essentiel du débat actuel parce qu'elle est directement tributaire à la fois du modèle théorique défendu et de la vision globale du système verbal (en particulier de l'indicatif)

qu'elle sous-tend. Au risque de schématiser quelque peu, ne serait-ce que parce que de nombreux auteurs combinent plusieurs démarches, nous suivrons ici Brès (2010) pour ranger les travaux actuels sur le conditionnel en trois grandes familles d'approches : modale, aspectuo-temporelle et polyphonique (dialogique pour certains).

Pouvant qualifier toute démarche qui privilégie l'emploi hypothétique du conditionnel au détriment des autres emplois qu'elle cherche à les lui rattacher *via* des mécanismes de restitution de conditionnelles sous-jacentes, l'approche modale, discutée à plusieurs reprises dans les sections précédentes, semble aujourd'hui en perte de vitesse, en dépit de certaines tentatives récentes.

Plus explorée, la piste temporaliste tente, dans le prolongement du débat concernant le statut grammatical du conditionnel, de tirer les conséquences de son intégration dans le système indicatif en fondant ses analyses sur la composition morphologique de cette forme qui associe la marque du futur à celle de l'imparfait. Mais là s'arrête le consensus, puisqu'on peut identifier au sein de cette famille au moins trois types de paradigmes explicatifs : en plus de l'approche guillaumienne où le conditionnel est vu comme un futur hypothétique, qui semble actuellement délaissée (y compris par nombre de guillaumiens... voir, pour une présentation critique, Brès 2010), il existe deux autres types d'approches ayant en commun d'attribuer un rôle explicatif central à l'imparfait. Sauf que les uns (entre autres Gosselin et Wilmet), y voyant un temps de passé, considèrent le conditionnel comme un ultérieur du passé (approche A), et tentent de calculer ses différents emplois à partir de ses propriétés aspectuo-temporelles, tandis que les autres (entre autres Abouda et Vetters), considérant dans le sillage de Damourette & Pichon que l'imparfait est le temps du non-actuel, voient le conditionnel comme l'ultérieur d'un espace énonciatif autre, qui se distingue, par l'une au moins de ses coordonnées, de la deixis <Moi, Ici, Maintenant> (approche B).

Le débat se trouve ainsi déplacé vers l'imparfait, et engage en réalité la conception sous-jacente que les uns et les autres se font du système temporel dans son ensemble, ce qui rendrait extrêmement périlleux toute tentative de bilan critique précis de ces approches. Contentons-nous de préciser que si ces deux approches se heurtent à des problèmes descriptifs comparables souvent liés à la difficulté à proposer pour chaque emploi une combinaison naturelle et économique entre le trait d'ultériorité et celui, respectivement, de passé ou de non-actualité, leur adéquation descriptive varie en fonction des emplois. Par exemple si l'approche A a du mal à conserver le trait [+passé] pour le conditionnel ludique, l'approche B a du mal à justifier l'ultériorité du conditionnel journalistique¹⁶

¹⁶ Seul moyen de distinguer les emplois du conditionnel de ceux de l'imparfait, le trait d'ultériorité est fondamental pour cette approche. Des solutions empruntées à l'approche concurrente sont

Mais les problèmes rencontrés par ces deux approches sont également théoriques. On a pu ainsi reprocher à l'approche B sa trop forte puissance et son caractère non-falsifiable, sans oublier la critique émise par Brès qui rappelle (2010 : 213) que le conditionnel italien s'est construit non sur l'imparfait mais sur le prétérit « qui n'a rien de toncal et ne saurait être dépourvu de l'instruction [+ passé] »... Concernant l'approche A, s'il convient, dans ce bilan rapide, de réserver une place à part au modèle de Gosselin, qui nous semble actuellement le mieux armé pour intégrer, avec un coup raisonnable et au sein d'un modèle global cohérent, la plupart des emplois, nous rappelons que le conditionnel demeure dans ce modèle la seule forme temporelle *simple* de l'indicatif qui nécessite le recours à deux intervalles de référence distincts. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que cette singularité est, sur le plan théorique, problématique, et ne permet pas en tout cas d'écarter avec sérénité l'hypothèse adverse selon laquelle la structure du conditionnel n'aurait de spécifique que le double marquage phonologique de deux morphèmes qui coexistent dans tout le paradigme de l'indicatif. Ce qui relance à nouveau le débat concernant la conception globale du système temporel de l'indicatif...

Vu le nombre d'études initiées dans le cadre de la théorie polyphonique (Korzen et Nølke, Haillet, Abouda, Kronning... sans compter les dialogistes¹⁷ qui, après avoir étendu leur investigation à l'intérieur de l'énoncé, finiront par reconnaître l'existence de marqueurs dialogiques grammaticaux), on peut croire que quand on travaille sur le conditionnel, la polyphonie vient comme une panacée. Malgré la diversité de ces travaux, qui combinent souvent l'approche polyphonique avec l'approche modale et/ou l'approche temporelle, ils ont pour point commun d'admettre l'existence d'un énonciateur (ou point de vue) distinct du locuteur à partir duquel le procès au conditionnel est envisagé. Si la piste polyphonique offre de nombreux avantages (en plus de s'insérer dans un cadre théorique qui a fait ses preuves dans l'étude d'autres phénomènes linguistiques, le calcul des différents emplois s'opèrent aisément et avec élégance), nous ne pouvons qu'être d'accord avec Brès (2010 : 216) quand il affirme à propos de ces approches qu'elles « ne s'appuient pas (ou très peu) sur la morphologie, et donc ne disposent pas le conditionnel par rapport aux autres temps de l'indicatif ». Nous avons émis ce type de critique à propos des notions de *mondes possibles* et d'*univers de croyance*, et rien ne permet de penser qu'elle serait moins pertinente ici.

envisageables. Par exemple, pour le conditionnel journalistique, la solution peut venir de Gosselin, qui, insistant sur le caractère provisoire de l'incertitude liée à l'information (en attente de confirmation), note (2005 : 185) que « ce n'est pas son actualisation elle-même qui se trouve retardée, mais sa **confirmation** (qui constitue le passage, envisagé d'un point de vue épistémique, du possible à l'irrévocable) ».

¹⁷ Brès (2009) & (2014).

En rupture avec des conflits antérieurs entre écoles théoriques, le débat initié depuis les années 2000, en plus d'avoir permis des avancées certaines (une quasi-unanimité concernant le statut grammatical du conditionnel, un large consensus sur la tripartition de ses emplois avec de nombreux travaux qui cherchent à rattacher les autres emplois à l'une ou l'autre des trois classes...), prend la forme d'un échange technique et apaisé autour d'un nombre réduit de problématiques, même si elles s'avèrent particulièrement difficiles (en particulier autour de l'imparfait). Il nous semble qu'une solution est à portée de main, qui articule l'approche polyphonique à une vision globale et cohérente du système temporel de l'indicatif.

Lotfi ABOUDA
Université d'Orléans
lotfi.abouda@univ-orleans.fr

Bibliographie

- ABOUDA Lotfi (1997) : *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse de doctorat, Université Paris 7.
- ABOUDA Lotfi (2001) : « Les emplois journalistique, polémique, et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire, in P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), p. 277-294.
- ABOUDA Lotfi (2016) : « Conséquences morphologiques du traitement du conditionnel comme un temps de l'indicatif », *Actes du 5^e Congrès Mondial de Linguistique Française*, SHS Web of Conferences, 27 (2016) 15001.
- BRES Jacques (2009) : « Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif », *Langue française*, 163, p. 21-39.
- BRES Jacques (2010) : « Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer... », in Álvarez Castro, Camino / Bango de la Campa, Flor M^a / Donaire, María Luisa (éds), *Liens linguistiques. Etudes sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, Collection « Sciences pour la Communication », Vol. 90, Peter Lang, p. 201-225.
- BRES Jacques (2014) : « Dialogisme, médiativité : le jeu dialogique du futur et du conditionnel français dans le marquage d'une source indirecte par ouï-dire et par conjecture », in J.-C. Anscombe, E. Oppermann-Marsaux, A. Rodriguez Somolinos (éds.), *Médiativité, polyphonie et modalité en français : études synchroniques et diachroniques*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, p. 19-34.
- DAMOURETTE Jacques et PICHON Edouard (1911-1936) : *Des Mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, tome 5, Paris, éd. Artrey, 1970.
- DENDALE Patrick (2001) : « Les problèmes linguistiques du conditionnel en français », in P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), p. 7-18.

- DENDALE Patrick (2014) : « Le conditionnel de reprise : son apparition en français et son traitement dans les grammaires du XVI^e au XX^e siècle », in Oppermann-Marsaux, Rodriguez, Anscombe (éds.) : *Médiativité, polyphonie et modalité en français : études synchroniques et diachroniques*, Presses Sorbonne nouvelle, p.243-260.
- DENDALE Patrick et TASMOWSKI Liliane (éds). (2001) : *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz / Paris, Klincksieck, Collection 'Recherches Linguistiques', n° 25.
- GOSSELIN Laurent (1999) : « La valeur de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques », *Cahiers Chronos*, 4, p. 29-51.
- GOSSELIN Laurent (2005) : *Temporalité et modalité*, Bruxelles, Duculot-de Boeck.
- GOSSELIN Laurent (2010) : *La validation des représentations. Les modalités en français*, Amsterdam-New York, Rodopi.
- GREVISSE Maurice (1980/1993) : *Le Bon Usage*, 11^e/13^e éditions, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- GUILLAUME Gustave (1929) : *Temps et verbe*, Paris, Honoré Champion. [Réimprimé en 1965].
- HAILLET Pierre-Patrick (1995) : *Le conditionnel dans le discours journalistique : essai de linguistique descriptive*, Neuville, Québec, Bref.
- HAILLET Pierre-Patrick (2002) : *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Gap, Ophrys.
- KORZEN Hanne et NØLKE Henning (2001) : « Le conditionnel : niveaux de modalisation », in P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 125-146.
- KRONNING Hans (2005) : « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique », in Bres, J., Haillet, P. P., Mellet, S. Nølke, H. & Rosier, L. (éds), *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck Duculot, p. 297-312.
- LYONS John (1970) : *Linguistique générale*, Paris, Larousse.
- MARTIN Robert (1983) : *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.
- PATARD Adeline, GRABAR Natalia et DE MULDER Walter (2015) : « Etude diachronique du conditionnel passé ou l'origine de la contrefactualité », *Journal of French Language Studies*, 25(2), p. 189-211
- TOURATIER Christian (1996) : *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin.
- VETTERS Carl (2001) : « Le conditionnel : ultérieur du non-actuel », in P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), p. 169-207.
- WAGNER Robert-Léon (1939) : *Les Phrases hypothétiques introduites par si dans la langue française des origines à la fin du XVI^e siècle*, Paris, Droz.
- WILMET Marc (2001) : « L'architecture du conditionnel », in P. Dendale & L. Tasmowski (éds.), p. 21-44.
- YVON Henri (1951) : « Convient-il de distinguer dans le verbe français des temps relatifs et des temps absolus ? », *Le français moderne*, 19, 4, p. 265-276.